

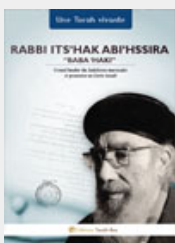


Traité Mena'hot

Michna 4 - Chapitre 5

וְחֵיב עַל הַשֶּׁמֶן בְּפָנֵי עֶצְמוֹ,
וְעַל הַלְבוּנָה בְּפָנֵי עֶצְמָהּ.
נָתַן עָלֶיהָ שֶׁמֶן, פְּסָלָהּ;
לְבוּנָה, יִלְקָטָנָה.
נָתַן שֶׁמֶן עַל שִׁירִיהָ,
אֵינוֹ עוֹבֵר בְּלֹא תַעֲשֶׂה.
נָתַן כָּלִי עַל גִּבִּי כָלִי,
לֹא פְסָלָהּ:

Si[quelqu'un met de l'huile ou de l'encens sur l'offrande de farine d'un pécheur ou sur l'offrande de farine de jalousie apportée par une sota, il est]passible[de flagellation]pour[avoir transgressé l'interdiction de mettre]l'huile seule, et[il est]passible[de flagellation]pour[avoir transgressé l'interdiction de mettre]l'encens seul,[car ce sont deux interdictions distinctes]. Si quelqu'un a mis de l'huile sur[l'offrande de farine],il l'a disqualifiée,[mais si quelqu'un a mis]de l'encens[sur l'offrande de farine], il doit ramasser[l'encens et]l'enlever.[De cette manière, l'offrande de farine peut être sauvée. De plus, on ne transgresse l'interdiction qu'en mettant de l'huile sur l'offrande de farine avant d'en retirer la poignée] ; si on a mis de l'huile sur le reste, on ne transgresse pas d'interdiction. Si quelqu'un a placé un récipient[avec de l'huile]sur un récipient[contenant l'offrande de farine d'un pécheur ou l'offrande de farine apportée par une sota], il n'a pas disqualifié[l'offrande de farine, car l'huile n'a pas été mise sur l'offrande de farine elle-même].



Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"

Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions